

Votre correspondant :
Christine DANNIELEWSKI
Coordinatrice section 7^e AMPS
Tél. : +32(0)81 77 52 70
christine.dannielewski@province.namur.be

7e Tq AMPS - Frais Formation 2021-2022

A charge de nos candidats :

Un uniforme journalier obligatoire dont vous trouverez détail dans notre courrier « Tenue vestimentaire » : soit à acheter au **Bleu Sarrau (Erpent)** d'une valeur de +/- 150,00€;
soit à louer à l'**Espa** moyennant versement d'une caution pour prêt (80,00€) et de frais de location (80,00€);

Une facturation, dès la rentrée en septembre, des frais à charge des étudiants d'un montant de 300,00 €.

Ces frais comprennent :

- le test psychotechnique (175,00€),
 - l'examen Législation Selor (95,00€),
 - le dictionnaire de langues Secteur Sécurité (5,00€),
 - vos participations à quelques activités sportives et culturelles (25,00€).
- Attention qu'un éventuel « repêchage » de l'examen de législation à présenter au Selor sera refacturé à 95,00€.

Une demande de versement fractionné pourra être sollicitée si besoin.

Pris en charge par notre Etablissement Scolaire Provincial :

- de votre redevance d'inscription au Spfi d'une valeur de 30,00 €;
- de l'ensemble des frais de déplacements en train et en car relatifs à toute votre formation y compris pour les 5 matchs de votre Attestation Steward de Foot;
- du coût global des formations "experts" dispensées (Formations Secourisme Industriel et EPI)

Nous nous tenons à votre disposition via mail à l'adresse suivante :
christine.dannielewski@province.namur.be pour toute question complémentaire et vous souhaitons, d'avance, une excellente rentrée 2020.

Nathalie ELOY
Directrice Adjointe

Christine DANNIELEWSKI
Chef d'atelier - Coordinatrice 7^e TQ AMPS